

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995-1996

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 mars, de la motion: Que le projet de loi C-73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995-1996, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole en cette Chambre sur le Budget qui a été présenté lundi dernier par le ministre des Finances.

Non pas que je sois particulièrement fier ou satisfait des dispositions qu'il contient, bien au contraire. Mais j'estime, qu'il est de mon devoir, à titre de parlementaire, d'analyser avec un oeil critique les mesures budgétaires proposées par le gouvernement et de rendre compte de mes observations en cette Chambre. Je dois admettre qu'il ne m'a pas été très difficile d'être critique à l'égard de ce Budget, dont je dirais qu'il est insidieux et iniquitable.

Ce Budget est décevant à plusieurs égards et c'est ce dont j'aimerais maintenant traiter plus à fond.

Au sujet du dernier Budget, je crois qu'il faut d'abord et avant tout signaler qu'il ne prévoit aucune mesure concrète de relance de l'économie et de création d'emplois, ce qui m'apparaît pour le moins incongru, compte tenu de l'importance que ce gouvernement prétend accorder à ces questions. Est-il besoin de rappeler que le Parti libéral nous promettait, lors de la campagne électorale de 1993, qu'il se ferait le champion de la création d'emplois et de la lutte contre le chômage.

La population de mon comté, du Québec et du Canada, attend encore cette reprise vigoureuse et ces emplois promis dans le fameux livre rouge du Parti libéral, maintes fois brandi par le premier ministre comme une recette assurée devant nous conduire sur le chemin de la prospérité. Non seulement n'y a-t-il rien de nouveau dans ce Budget pour la création d'emplois, mais pire encore, le gouvernement libéral coupe froidement dans l'unique programme de création d'emplois d'envergure qu'il ait réussi jusqu'à présent à mettre de l'avant, soit celui des infrastructures.

Rappelons que ce programme devait créer près de 45 000 emplois, fussent-ils temporaires, sur une période de trois ans. Le Budget prévoit faire subir à ce programme, au cours des trois prochaines années, des coupures de l'ordre de 200 millions de dollars, ce qui devrait entraîner inévitablement le retrait de la participation des provinces et des municipalités dans ce programme pour un montant équivalent. C'est donc un total de 600 millions de dollars qui seront alloués pour la création d'emplois au cours des trois prochaines années.

• (1005)

Qui plus est, le gouvernement annule virtuellement les effets attendus du programme d'infrastructures en mettant à pied environ 45 000 fonctionnaires au cours des trois prochaines années, ce qui correspond exactement au nombre d'emplois temporaires que devait créer ce programme avant que son étalement sur cinq ans soit annoncé.

Manifestement, le dernier Budget poursuit la pratique instituée par le gouvernement précédent en s'attaquant aux chômeurs et chômeuses plutôt qu'au chômage lui-même. À preuve, le gouvernement, et ce malgré un surplus important à la Caisse du régime d'assurance-chômage, annonce des coupures de 10 p. 100 au budget de l'assurance-chômage. Il va sans dire que le gouvernement fédéral fait fausse route s'il pense que ce genre de mesures va aider les quelque 800 000 chômeurs et demandeurs d'emplois au Québec à se trouver du travail.

Si dans le Budget du gouvernement, la lutte au déficit se fait sur le dos des chômeurs et des fonctionnaires fédéraux, ce sur quoi j'aurai certainement l'occasion de revenir un peu plus loin, force est de reconnaître qu'elle se fait également au détriment des provinces.

Teinté d'allusions référendaires non équivoques dans ses courts passages en français, le discours du ministre des Finances faisait référence au caractère dynamique et évolutif du régime fédéral canadien en appuyant son argumentation sur un pseudo-projet de décentralisation qui n'est en fait qu'une coquille vide et une vaste opération de pelletage du déficit fédéral dans la cour des provinces. Celles-ci n'auront alors d'autres choix que de couper dans les services offerts à la population, d'augmenter les taxes et les impôts ou encore de refiler la facture aux municipalités.

Désireux de ne pas nuire à ses chances de succès au cours de la prochaine campagne référendaire, le gouvernement fédéral prend bien soin de reporter à l'an prochain, donc après le référendum, son sinistre projet de coupures massives dans les transferts aux provinces. Il coupera 2,5 milliards de dollars dans les transferts aux provinces en 1996-1997 et 4,5 milliards en 1997-1998. Et les coupures de 7 milliards annoncées dans le Budget de 1995